

## SOLIDARITÉS

### ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 25 septembre 2008 portant nomination à la section sociale et à la formation plénière du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale**

NOR : SJSH0831195A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6121-7, L. 6121-8, R. 6122-1, R. 6122-3, R. 6122-4, R. 6122-6, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 312-178 et R. 312-179 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2003 modifié relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2003 modifié portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Le II de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 1<sup>er</sup> octobre 2003 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière est ainsi modifié :

- au titre de l'article R. 312-178 du code de l'action sociale et de la famille - 7<sup>o</sup> d) : titulaire : M. Hochedez (Denis) représentant la Caisse nationale des allocations familiales, en remplacement de Mme Le Chevillier (Sylvie) ;
- au titre de l'article R. 312-178 du code de l'action sociale et de la famille - 8<sup>o</sup> :
- pour les affaires concernant les institutions accueillant des personnes en difficultés sociales : Mme Hoareau (Virginie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Bertrand (Agnès) ;
- pour les affaires concernant les institutions accueillant des personnes âgées : titulaire : Mme Darnault (Marine), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), en remplacement de Mme Véronique Covin ;
- pour les affaires concernant les institutions accueillant des personnes âgées : supprimer Mme Hoareau (Virginie), en tant que représentante suppléante de la Fédération hospitalière de France (FHF).

#### Article 2

Le III de l'article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2003 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« III. - La formation plénière du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale est composée ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> M. Morange (Pierre), député, en qualité de titulaire ;

N....., en qualité de suppléant.

2<sup>o</sup> N....., en qualité de titulaire ;

M. About (Nicolas), sénateur, en qualité de suppléant.

#### **3<sup>o</sup> Représentants des conseillers régionaux**

Mme Menival (Solange), conseillère régionale d'Aquitaine, en qualité de titulaire ;

### 3° Représentants des conseillers régionaux

Mme Menival (Solange), conseillère régionale d'Aquitaine, en qualité de titulaire ;  
M. Autes (Michel), vice-président du conseil régional de Nord-Pas-de-Calais, en qualité de suppléant.

### 4° Représentants des conseillers généraux

M. Mercier (Michel), président du conseil général du Rhône, en qualité de titulaire ;  
M. Petrement (Marc), conseiller général du Doubs, en qualité de suppléant ;  
M. Krajewski (Jean-Marie), vice-président du conseil général du Pas-de-Calais, en qualité de titulaire ;  
M. Bizien (Jean-Jacques), vice-président du conseil général des Côtes-d'Armor, en qualité de suppléant.

### 5° Représentants des maires

Mme Gillot (Dominique), maire d'Eragny-sur-Oise, en qualité de titulaire ;  
M. Castagnet (Bernard), maire de la Réole, en qualité de suppléant.  
6° Représentants de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) :  
M. Le directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ou son représentant ;  
M. le médecin conseil national de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ou son représentant ;  
Mme Ferreira (Caroline), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en qualité de titulaire ;  
Mme Le Franc (Annie), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en qualité de suppléante ;  
M. Hoguet (André), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en qualité de titulaire ;  
Mme Baffoy (Marie-Josée), représentant la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en qualité de suppléante.

### 7° Représentants des autres organismes de protection sociale

a) M. le directeur général de la Caisse centrale de la mutualité agricole (CCMSA) ou son représentant, en qualité de titulaire ;  
M. Darty (Frank), représentant la Caisse centrale de la mutualité agricole (CCMSA), en qualité de suppléant.  
b) M. Walbert (Henri), représentant le Régime social des indépendants (RSI), en qualité de titulaire ;  
M. Gerbault (Jacques), représentant le Régime social des indépendants (RSI), en qualité de suppléant.  
c) M. Le Bail (Jean-Paul), représentant la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), en qualité de titulaire ;  
M. Perinel (Claude), représentant la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), en qualité de suppléant.  
d) M. Hochedez (Denis), représentant la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), en qualité de titulaire ;  
Mme Wannepain (Marie-Odile), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), en qualité de suppléante.

### 8° Représentant des organisations d'hospitalisation publique

Mme Charpiot (Nicole), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de titulaire ;  
M. Lajonchère (Jean-Patrick), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de suppléant ;  
N..... (FHF), en qualité de titulaire ;  
Mme Leborgne (Valérie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de suppléante ;  
M. Briant (Jean-Yves), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de titulaire ;  
M. Siahmed (Hamid), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de suppléant ;  
M. Bouffies (Joël), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de titulaire ;  
M. Toullalan (Maurice), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de suppléant.

**9° Représentants des présidents de commission médicale d'établissement public de santé**

Pr Gillery (Philippe), président de la CME du CHU de Reims, en qualité de titulaire ;  
Pr Tran Manh Sung (Roger), président de la CME du CHU de Saint-Etienne, en qualité de suppléant ;  
Dr Pichan (Michel), président de la CME du CH de Saint-Girons, en qualité de titulaire ;  
Dr Van Haecke (Patrick), président de la CME du CH de Châteaudun, en qualité de suppléant ;  
Dr Halimi (Yvan), président de la Conférence nationale des présidents de CME des centres hospitaliers spécialisés, en qualité de titulaire ;  
Dr Cazenave (Bernard), président de la CME du centre hospitalier spécialisé Charles-Perrens, en qualité de suppléant.

**10° Représentants des organisations d'hospitalisation privée à but non lucratif**

M. Dubout (Antoine), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), en qualité de titulaire ;  
M. Antonini (Jérôme), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), en qualité de suppléant ;  
M. Coste (Bruno), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de titulaire ;  
M. Drivet (René), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de suppléant.

**11° Représentants des organisations d'hospitalisation privée à but lucratif**

M. Burnel (Philippe), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), en qualité de titulaire ;  
M. Vernoux (Jean), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), en qualité de suppléant ;  
Dr Leblanc (Gilbert), représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), en qualité de titulaire ;  
Dr Novel (Claude) représentant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), en qualité de suppléant.

**12° Représentants des groupements ou fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

a) Pour les institutions accueillant des personnes handicapées :  
M. Colin (Jean-Marc), représentant l'Association des paralysés de France (APF), en qualité de titulaire ;  
Mme Goodwin (Martine), représentant l'Association des paralysés de France (APF), en qualité de suppléante ;  
M. Calmette (Philippe), représentant la Fédération nationale des associations de parents et amis employeurs et gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées mentales (FEGAPEI), en qualité de titulaire ;  
M. Rault (Jean-Pierre), représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO), en qualité de suppléant ;  
M. Devoldère (Régis), représentant l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales (UNAPEI), en qualité de titulaire ;  
M. Nouvel (Thierry), représentant l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales (UNAPEI), en qualité de suppléant ;  
M. Zielinski (Daniel), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en qualité de titulaire ;  
Mme Longueville (Béatrice), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en qualité de suppléante ;  
Mme Lauvay (Ingrid), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de titulaire ;  
M. Perazzo (Laurent), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), en qualité de suppléant.  
b) Pour les institutions de protection administrative ou judiciaire de l'enfance :  
Mme Bayon (Véronique), représentant l'Association nationale des placements familiaux (ANPF), en qualité de titulaire ;  
M. Mesnier (Christian), représentant l'Association nationale des placements familiaux (ANPF), en qualité de suppléant ;  
M. Heckel (Bernard), représentant le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS), en qualité de titulaire ;  
M. Grandjean (Francis), représentant le Comité national de liaison des associations de prévention spécialisée (CNLAPS), en qualité de suppléant ;  
M. Briens (Jean), représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO), en qualité de titulaire ;

Mme Petitpas (Aline), représentant le Groupe national des établissements et services publics sociaux (GEPSSO), en qualité de suppléante ;

M. Franza (Michel), représentant l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA), en qualité de titulaire ;

Mme Bergeron-Crepin (Anne), représentant l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (UNASEA), en qualité de suppléante ;

Mme Metayer (Karine), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de titulaire ;

M. Vinsonneau (Arnaud), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de suppléant.

c) Pour les institutions accueillant des personnes en difficulté sociale :

M. Carayon (Pierre), représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA), en qualité de titulaire ;

M. Rossignol (Christian), représentant l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA), en qualité de suppléant ;

Mme Hoareau (Virginie), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de titulaire ;

M. Tuauden (Pierre), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de suppléant ;

M. Gilles (Pierre), représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), en qualité de titulaire ;

M. Tanifeani (Frank), représentant la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), en qualité de suppléant ;

Mme Nordmann (Françoise), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en qualité de titulaire ;

M. Piteux (Christophe), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en qualité de suppléant ;

Mme Dietrich (Jeanne), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de titulaire ;

Mme L'Hostis (Maiwen), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de suppléante.

d) Pour les institutions accueillant des personnes âgées :

Mme Darnault (Marine), représentant la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), en qualité de titulaire,

M. Villez (Alain), représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), en qualité de suppléant ;

Mme Barreteau (Andrée), représentant la Fédération hospitalière de France (FHF), en qualité de titulaire ;

N ....., en qualité de suppléant ;

Mme Arnaiz-Maume (Florence), représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées (SYNERPA), en qualité de titulaire ;

M. Reboulleau (Yann), représentant le Syndicat national des établissements et résidences privées (SYNERPA), en qualité de suppléant ;

Mme Ispenian (Ingrid), représentant l'Union nationale des associations de services et de soins à domicile (UNA), en qualité de titulaire ;

Mme Leduc (Florence), représentant l'Union nationale des associations de services et de soins à domicile (UNA), en qualité de suppléante ;

Mme Nouhen (Françoise), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en qualité de titulaire ;

Mme Soyter (Karen), représentant l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), en qualité de suppléante.

### **13° Représentants des syndicats médicaux les plus représentatifs, dont au moins deux au titre des syndicats de médecins hospitaliers publics**

M. le docteur Conesa (Jean-Marie), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), en qualité de titulaire ;

Mme le docteur Rousselot-Marche (Elisabeth), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), en qualité de suppléante ;

M. le docteur Jurin (Jean-Luc), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), en qualité de titulaire ;

M. le docteur Gérard (Patrick), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), en qualité de suppléant ;

Dr Ortiz (Jean-Paul), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), en qualité de titulaire ;

Dr Aucant (Denis), représentant la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), en qualité de suppléant ;

Dr Pardieu (Philippe), représentant la Confédération des hôpitaux généraux (CHG), en qualité de titulaire ;

Dr Linget (Christine), représentant la Confédération des hôpitaux généraux (CHG), en qualité de suppléante ;

N..... (CMH), en qualité de titulaire ;

Dr Nazac (André), représentant la Coordination médicale hospitalière (CMH), en qualité de suppléant ;

Dr Lapandry (Claude), représentant l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), en qualité de titulaire ;

Dr Malapert (Eric), représentant l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH), en qualité de suppléant.

**14° Représentants des médecins salariés, exerçant dans un établissement de santé privé participant au service public hospitalier**

Dr Roucoules (Jacques), représentant des médecins salariés exerçant dans les établissements privés participant au service public hospitalier (conférence nationale des présidents de CME des établissements privés à but non lucratif), en qualité de titulaire ;

Dr Vacca (Claude), représentant des médecins salariés exerçant dans les établissements privés participant au service public hospitalier (conférence nationale des présidents de CME des établissements privés à but non lucratif), en qualité de suppléant.

**15° Représentants des organisations syndicales des personnels non médicaux des établissements publics de santé et des institutions sociales et médico-sociales**

Confédération générale du travail (CGT)

M. Chavatte (Pascal), en qualité de titulaire ;

M. Doutement (Bernard), en qualité de suppléant ;

M. Le Boudouil (Michel) (CGT au titre du secteur public), en qualité de titulaire ;

Mme Canezin (Dolorès) (CGT au titre du secteur public), en qualité de suppléante ;

N..... (CGT au titre du secteur privé), en qualité de titulaire ;

N..... (CGT au titre du secteur privé), en qualité de suppléant.

Confédération française démocratique du travail

M. Alexis (Gilles), en qualité de titulaire ;

Mme Villain (Claudine), en qualité de suppléante.

Confédération générale du travail – Force ouvrière

N....., en qualité de titulaire ;

M. Corbex (Pascal), en qualité de suppléant.

Confédération française des travailleurs chrétiens

M. Faure (Jean-Marie), en qualité de titulaire ;

N....., en qualité de suppléant.

Confédération générale des cadres

M. Plarier (Jean-Baptiste), en qualité de titulaire ;

M. Schoenstein (Jean-Claude), en qualité de suppléant.

**14° Représentants des usagers des institutions sociales et médico-sociales et des établissements de santé**

Mme Dedieu (Colette), représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), en qualité de titulaire ;

M. Champvert (Pascal), représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA), en qualité de suppléant ;

M. Canneva (Jean), représentant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH), en qualité de titulaire ;

M. Bourgois (Jean-François), représentant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH), en qualité de suppléant ;

M. Moriau (Bernard), représentant le Comité national de lutte contre les exclusions (CNLE) en qualité de titulaire ;

Mme Steinberg (Henriette), représentant le Comité national de lutte contre les exclusions (CNLE) en qualité de suppléante ;

M. Lebrun (Pierre-Marie), représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF), en qualité de titulaire ;

M. Juigner (Bruno), représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF), en qualité de suppléant ;

Mme Desclerc-Dulac (Danièle), représentant le collectif interassociatif sur la santé (CISS), en qualité de titulaire ;

Mme Rambaud (Claude), représentant le collectif interassociatif sur la santé (CISS), en qualité de suppléante.

#### **15° Personnalités qualifiées**

Mme Millet (Isabelle), représentant la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), en qualité de titulaire ;

Mme Condamain (Florence), représentant la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF), en qualité de suppléante ;

M. le directeur de l'enseignement scolaire, ou son représentant ;

M. le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, ou son représentant ;

Dr Wagner (Jean-Claude), représentant le Syndicat national des médecins, des chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP), en qualité de titulaire ;

Dr Moinet (Philippe), représentant le Syndicat national des médecins, des chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP), en qualité de suppléant ;

Mme Mayeux-Pottiez (Marie), directrice des soins au centre hospitalier du Havre, en qualité de titulaire ;

M. Durand (Luc), directeur des soins au centre hospitalier de Pontoise, en qualité de suppléant.

#### Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.

Fait à Paris, le 25 septembre 2008.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins,*  
A. PODEUR

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'action sociale,*  
J.-J. TRÉGOAT